

**DEC200546DR04**

**Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3342 intitulée Observatoire des sciences de l'univers de l'UVSQ**

**LE DIRECTEUR D'UNITÉ,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC191244DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMS3342, intitulée « Observatoire des sciences de l'univers de l'UVSQ », dont le directeur est Madame Chantal CAILLET-CLAUD ;

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Danielle MARTIN-TOURNIER, ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

**Article 4**

Cette décision prend effet le 01/01/2020

Fait à Gif-sur-Yvette, le 10/02/2020

Le directeur d'unité  
Madame Chantal CAILLET-CLAUD

Madame Danielle MARTIN-TOURNIER

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.